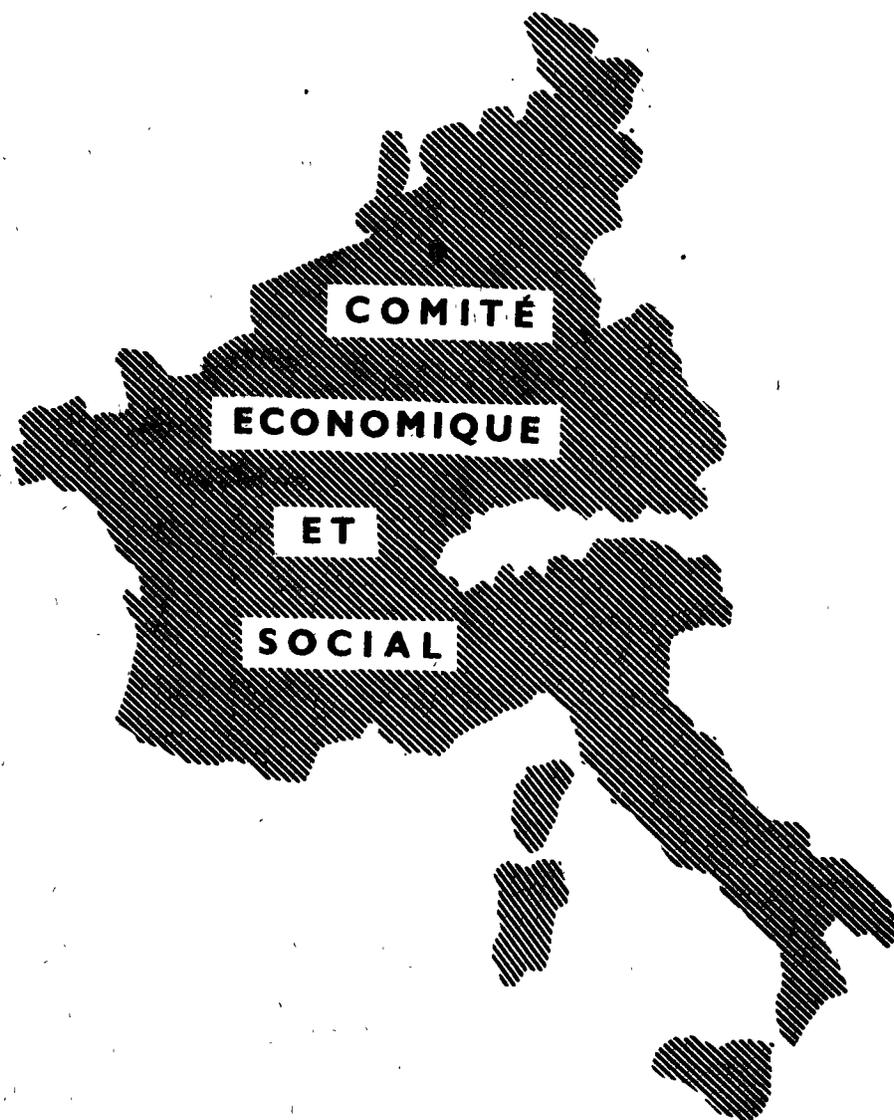


COMMUNAUTÉ
EUROPÉENNE
DE
L'ÉNERGIE
ATOMIQUE

COMMUNAUTÉ
ÉCONOMIQUE
EUROPÉENNE



N°2/1961.

AVRIL/JUIN

BULLETIN D'INFORMATION

B U L L E T I N

DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

N° 2/1961

SECRETARIAT

3, Boulevard de l'Empereur
Bruxelles
Téléphone : 12.39.20

SOMMAIRE

	Pages
Trois années d'activité du Comité Economique et Social par Ludwig ROSENBERG, Président du C.E.S.	3
I. - Activité du Comité et de ses Sections spécialisées	8
Prochaine Session plénière les 6 et 7 juillet 1961	8
Réunions du Bureau à Düsseldorf et à Bruxelles	9
- Agriculture	10
- Questions sociales	11
- Questions économiques	11
- Problèmes nucléaires	14
- Transports	16
- Pays et Territoires d'outre-mer	17
II. - Visites officielles du Président du Comité Economique et Social au Président du Conseil Economique et Social Néerlandais et au Président du Conseil National de l'Economie et du Travail Italien	18
III. - Nouvelles des membres	22
IV. - Divers	25
V. - Documentation reçue	28

LE COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL
DES COMMUNAUTES EUROPEENNES A TROIS ANS D'EXISTENCE

Le 18 mai, le Comité Economique et Social avait 3 ans d'existence.

Lors des négociations qui ont conduit, en mars 1957, à la conclusion des Traités de Rome, la constitution d'un Comité Economique et Social n'a nullement été prise en considération par tous les gouvernements comme allant de soi.

L'organisation des divers groupes de la vie économique et sociale dans le cadre d'une institution présentant un caractère consultatif pour l'exécutif et le législatif se heurte à des difficultés de toute nature. En dehors de la question de savoir quelles sont les tâches concrètes et les droits qui doivent être attribués à un tel organisme consultatif, c'est principalement le problème de sa composition qui donne lieu à des divergences de vues. C'est en raison de ce genre de difficultés qu'en République d'Allemagne Fédérale, par exemple, il n'a pas encore été procédé, après la dernière guerre, à la création d'un conseil économique fédéral. Les autres Etats membres de la Communauté Economique Européenne disposent, par contre, d'organismes de ce genre.

La prise de position prudente des Etats membres à l'égard d'une "quatrième force" constituée par des intérêts économiques et sociaux organisés ressort des dispositions des Traités concernant le Comité Economique et Social. Le Comité ne possède pas de droit d'initiative. Il ne lui est donc pas possible de prendre, de lui-même, position sur des problèmes relatifs à l'exécution des Traités. En outre, il ne peut pas se réunir librement, mais uniquement sur demande des Conseils de Ministres ou des Commissions.

Malgré ces limitations qui, en principe, n'existent pas pour les organismes nationaux comparables, le Comité Economique et Social revêt une signification de premier plan pour l'intégration économique et politique de la Communauté.

Les membres du Comité sont nommés par les Conseils de Ministres, sur proposition des Etats membres et, aux termes des Traités, ils doivent être des représentants des divers groupes de la vie économique et sociale de la Communauté. En outre, les Traités prescrivent qu'en ce qui concerne la composition du Comité, il est nécessaire qu'une représentation adéquate soit assurée aux divers groupes. Le Comité constitue, dans sa composition actuelle une assemblée de représentants éminemment qualifiés de la vie économique, sociale et intellectuelle de la Communauté. Bien que les Conseillers soient désignés en raison de leur personnalité, et ne soient liés par aucune directive, leurs voix n'ont pas simplement le poids de celles de personnalités qualifiées. Dans la pratique, ils se font entendre au nom des groupes qu'ils représentent. C'est pour cette raison qu'il est parfaitement possible, en se basant sur les opinions exprimées par les membres du Comité, de se rendre compte de la position des divers intérêts organisés à l'égard des mesures prévues par les exécutifs européens.

Il est significatif pour ce qui est des délibérations au sein du Comité Economique et Social que ce n'est que dans des cas extrêmement rares que des divergences d'opinion se manifestent entre groupes nationaux. En règle générale, chacun des groupes d'intérêts en présence appartenant aux diverses nationalités, adopte une position commune.

La tâche du Comité consiste à dispenser aux Conseils de Ministres et aux Commissions des conseils relatifs à leurs projets et à leurs décisions législatives prenant place dans le cadre des deux Traités. Les conseils en question sont dispensés sous la forme d'avis, préparés par les Sections spécialisées du Comité et émis par l'Assemblée plénière du Comité. Il est évident que le poids d'un avis du Comité est plus grand lorsque cet avis a été approuvé en session plénière à une majorité convaincante. C'est pour cette raison que jusqu'à présent, le Comité s'est préoccupé, en exerçant ses activités, de rédiger, également dans les cas où des divergences d'opinion subsistaient entre les groupes, ses avis

de telle manière qu'ils puissent être approuvés en session plénière à une large majorité. La recherche d'un compromis trouvant l'approbation d'un grand nombre de conseillers implique évidemment le danger que l'avis perde de sa substance. Dans toute la mesure du possible, le Comité se préoccupe d'échapper à ce danger et d'émettre des avis contenant des recommandations précieuses et clairement rédigées.

Il est évident qu'une assemblée qui n'est en fonction que depuis trois ans, n'a pas encore pu développer des formes définitives pour tous les points qui l'intéressent. Pourtant, le Comité a trouvé d'une façon étonnamment rapide un bon style de travail. Avant tout, il convient de faire ressortir un fait remarquable : dans tous ses avis, le Comité a fait preuve d'une position européenne très accusée. Il n'est pas rare qu'il ait recommandé d'accorder aux exécutifs européens davantage de pouvoirs qu'il n'était prévu dans les projets.

Dans une mesure appréciable, les recommandations du Comité ont été prises en considération par les Conseils de Ministres et les Commissions. A titre d'exemple, indiquons seulement que les propositions définitives de la Commission de la Communauté Economique Européenne relatives à la politique agricole commune, se différencient en quatre points essentiels de la première version, deux des différences constatées étant dues à l'avis exprimé par le Comité Economique et Social. (Introduction d'une politique sociale commune dans le secteur agricole et institution d'un comité consultatif pour les groupes de produits les plus importants et pour les problèmes de l'amélioration des structures agricoles).

Le Comité a dû, en moyenne, disposer, pour l'émission de chacun de ses avis, jusqu'à présent au nombre de 16, de quatre mois et demi. La durée des travaux la plus courte a été d'un mois et demi, tandis que la plus longue a été de huit mois. Si l'on prend en considération le grand nombre de membres du Comité, on ne peut pas considérer que la durée moyenne des travaux ait été trop longue. Pour l'examen de projets normaux, quatre mois peuvent être considérés comme la période minimale dont il faut disposer pour tenir les réunions nécessaires du bureau, des groupes de travail, des Sections spécialisées et de l'Assemblée plénière.

L'importance du Comité Economique et Social dépasse et de loin les tâches qui lui sont expressément imparties par les Traités. On pourrait considérer comme tout aussi important que sa fonction de "conseiller" le fait qu'il constitue un forum de discussion pour les milieux touchés directement par les mesures des Conseils et des Commissions. Le Comité est le seul organisme dans le cadre duquel les intérêts organisés ont la possibilité de collaborer, sur le plan institutionnel, dans tous les domaines, à la réalisation des Traités. Ceci affaiblit les points de vue se basant uniquement sur l'intérêt et contribue, dans une large mesure, à la formation d'une conscience européenne auprès des organismes de direction d'organisations influentes. Par la discussion constante entre les représentants des groupes économiques et sociaux, ce ne sont pas seulement les membres du Comité qui apprennent à connaître les problèmes des autres pays et des autres groupes, et à penser selon des critères européens ; ce qui a été ainsi appris a également une répercussion sur la position des groupes représentés. De plus, les exécutifs européens ne trouvent en aucune assemblée la possibilité d'agir avec autant d'efficacité pour gagner de la compréhension pour leurs projets que ce n'est le cas auprès du Comité Economique et Social.

Contrairement à ce qui se produit pour la majorité des institutions nationales comparables, le Comité n'a pas la possibilité de conseiller l'Assemblée Parlementaire Européenne. La raison en est que l'exécutif et le législatif sont encore réservés aux Conseils de Ministres et aux Commissions. Si, un jour, des pouvoirs législatifs étaient conférés à l'Assemblée Parlementaire Européenne, une fonction consultative devrait être attribuée au Comité, également à l'égard de l'Assemblée Parlementaire. Dans les cas où le Comité et le Parlement sont saisis de demandes d'avis sur les mêmes problèmes, il devrait être assuré dès maintenant que, lors de l'émission de son propre avis, l'Assemblée Parlementaire puisse tenir compte de l'avis du Comité. Sauf une exception, cette procédure correspond d'ailleurs à ce qui a été, jusqu'à présent, réalisé dans la pratique.

Les Traités prescrivent la consultation obligatoire du Comité dans toute une série de cas. Ils disposent, en outre, que le Comité peut être consulté par les Conseils de Ministres et par les Commissions dans tous les cas où ceux-ci le jugent opportun. Cette position juridique de départ étant

acquise, l'importance future du Comité Economique et Social dépend du rôle qui lui sera assigné dans la pratique. En théorie, les Conseils et les Commissions ont la possibilité de limiter largement son influence. Mais il serait politiquement peu sage de s'engager dans cette voie et de renoncer aux conseils de ceux sans la collaboration desquels les Traités et les mesures visant à leur exécution resteraient, finalement, sans vie et sans effet. Il importe beaucoup plus de fortifier la volonté de construire la Communauté Economique Européenne que de promulguer des règlements se heurtant à la résistance intime des intéressés.

L'art de la politique consiste essentiellement, en grande partie, à éveiller chez les intéressés la volonté de collaboration et la compréhension pour les décisions prises. Ceci vaut aussi bien pour les Etats nationaux, dans lesquels une conscience nationale existe depuis longtemps, que pour une Communauté dans le cadre de laquelle il est nécessaire, tout d'abord, de créer une conscience européenne, et, dans ce dernier cas, le principe énoncé n'en est que davantage valable.

Jusqu'à présent les Conseils de Ministres et les Commissions ont fait usage de la possibilité de consulter le Comité également dans les cas où cette consultation n'était pas prévue comme obligatoire. En agissant ainsi, ils ont rendu un très grand service à la cause qu'ils ont à servir et que sert également, en tant que partie d'un ensemble, le Comité Economique et Social.

Ludwig ROSENBERG

I

ACTIVITE DU COMITE ET DE SES SECTIONS SPECIALISEES

Prochaine Session plénière des 6 et 7 juillet 1961

La prochaine Session plénière du Comité aura lieu les 6 et 7 juillet à Bruxelles.

Les Conseillers entendront des exposés de M. MARJOLIN, Vice-Président, et de M. von der GROEBEN, Membre de la Commission de la Communauté Economique Européenne, sur la politique énergétique de la Communauté Economique Européenne.

Rappelons à ce sujet que le Président ROSENBERG, répondant au désir exprimé par de nombreux membres du Comité, a demandé aux Commissions que le Comité soit informé et éventuellement consulté sur les mesures que les Exécutifs européens se proposent de prendre en vue d'une harmonisation des politiques énergétiques. Donnant une suite favorable à cette demande, la Commission de la Communauté Economique Européenne a transmis au Comité Economique et Social, par lettre du 9 juin 1961, une demande d'avis sur les "propositions de premières mesures en vue d'une coordination de la politique énergétique" élaborées par le groupe de travail interexécutif "Energie".

M. MEDI, Vice-Président, et M. DE GROOTE, Membre de la Commission de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique, feront des exposés sur le programme de recherches actuellement en cours à la Commission de l'Euratom, et M. LEVI-SANDRI, nouveau Commissaire responsable des affaires sociales à la

Commission de la Communauté Economique Européenne, informera les membres du Comité Economique et Social sur les travaux entrepris par la Commission en matière de politique sociale.

Il convient de souligner l'importance de ce dernier sujet, le Comité Economique et Social étant prochainement appelé à donner son avis sur un certain nombre de questions sociales, notamment sur la formation professionnelle, l'échange de jeunes travailleurs et la sécurité sociale des travailleurs frontaliers et saisonniers.

Réunions du Bureau à Düsseldorf et à Bruxelles

Sur invitation du Président, M. ROSENBERG, le Bureau du Comité s'est réuni les 17 et 18 avril à Düsseldorf pour délibérer sur les méthodes de travail du Comité Economique et Social. Les Présidents des Sections spécialisées avaient également été invités à participer à cette discussion. Un certain nombre de recommandations ont été adoptées, qui concernent notamment le calendrier des Sessions, le déroulement des travaux devant les Sections, la forme des rapports et avis.

A cette occasion, les membres du Bureau ont été reçus par le Maire de Düsseldorf, M. VOMFELDE, ainsi que par M. MEYERS, Premier Ministre du Land Nordrhein-Westfalen, qui a offert un dîner en leur honneur.

La réunion s'est terminée par une conférence de presse qui a réuni une vingtaine de journalistes allemands.

Lors de la réunion du 25 mai, qui a eu lieu à Bruxelles, le Bureau du Comité a arrêté l'état prévisionnel des dépenses de fonctionnement du Comité pour l'année 1962.

AGRICULTURE

Entretien entre M. MANSHOLT et M. ROSENBERG

Le 18 mai, M. ROSENBERG, Président du Comité Economique et Social, a eu un entretien avec M. MANSHOLT, Vice-Président de la Communauté Economique Européenne, entretien auquel ont pris part M. GENIN, Président de la Section spécialisée pour l'agriculture, et M. ANCHISI.

Le débat a notamment porté sur la question de savoir dans quelle mesure le Comité Economique et Social, et plus particulièrement sa Section spécialisée pour l'agriculture, devraient être associés aux travaux actuels de la Commission dans le domaine agricole.

Le Comité sera vraisemblablement consulté très prochainement sur les propositions de la Commission dans le domaine des matières grasses. En ce qui concerne les autres produits non compris dans le Plan Mansholt, à savoir le tabac, le riz et les poissons, une consultation pourrait avoir lieu vers le mois d'octobre 1961.

S'agissant du système des prélèvements prévu par le Plan Mansholt, le Comité a reçu récemment les propositions de la Commission concernant les céréales et la viande porcine.

Ces propositions ont été transmises aux membres de la Section spécialisée pour l'agriculture, pour information. Un premier échange de vues aura lieu lors de la prochaine réunion de la Section spécialisée qui se tiendra dans le cadre de la Session plénière des 6 et 7 juillet.

QUESTIONS SOCIALES

Entretien entre M. LEVI-SANDRI et M. ROSENBERG

M. LEVI-SANDRI, nouveau Commissaire à la Commission de la Communauté Economique Européenne et responsable des affaires sociales, a rendu une visite officielle à M. ROSENBERG, Président du Comité Economique et Social, avec lequel il a eu une longue conversation sur la politique commune en matière sociale.

QUESTIONS ECONOMIQUES

Le Comité Economique et Social donne son avis sur le Premier Règlement d'application relatif aux Ententes (Session des 27 et 28 mars).

Le Comité a tenu sa XVème Session à Bruxelles les 27 et 28 mars afin d'arrêter son avis sur le Premier Règlement d'application des articles 85 et 86 du Traité.

Le Conseil, étant donné l'importance du problème, avait jugé utile de consulter le Comité Economique et Social sur ce Règlement.

Le Comité a entendu un exposé de M. von der GROEBEN, Membre de la Commission. Celui-ci a notamment souligné l'importance de la politique de la concurrence dans le Marché Commun. Il a donné des éclaircissements sur un certain nombre de points relatifs au projet de la Commission; il s'est en particulier préoccupé des objections faites en ce qui concerne l'absence de justifications économiques du Règlement, et la nécessité d'un traitement identique pour les ententes et positions dominantes; il a également exposé le point de vue de la Commission sur la procédure d'autorisation.

M. FALKENHEIM, Président de la Section spécialisée pour les questions économiques, et M. MALTERRE, Rapporteur, ont donné un aperçu du déroulement des travaux au sein de la Section spécialisée.

Au cours d'un long débat, les différents porte-parole des groupes ont exprimé leur point de vue sur le projet de la Commission.

Dès le début de la discussion, il est apparu que le Comité était divisé sur le problème de la demande d'autorisation et de la notification obligatoire.

Contrairement à la Section spécialisée pour les questions économiques qui, dans sa majorité, avait rejeté le système de la Commission, le Comité s'est partagé de façon égale, sur le problème de la notification puisqu'un amendement déposé sur ce point a recueilli 41 voix "pour", 41 voix "contre" et 10 abstentions. Il a donc été jugé préférable, dans ces conditions, de faire figurer, dans l'Avis, la position des partisans et celle des adversaires de la déclaration obligatoire.

Le Comité n'a pas cru nécessaire de retenir une solution de compromis, qui tendait à appliquer le système de la Commission à certains secteurs particulièrement dangereux pour le commerce entre Etats membres, ce système pouvant, dans des règlements distincts et suivant une certaine gradation, être appliqué, par la suite, à d'autres secteurs.

Le Comité a néanmoins trouvé un accord sur un certain nombre de points, reprenant alors, légèrement modifiées, les positions déjà définies par la Section spécialisée.

Il a notamment demandé que la Commission établisse le plus rapidement possible les règles et garanties de procédure, qu'elle définisse les sanctions pour infractions aux articles 85 et 86, qu'elle précise les pouvoirs respectifs de la Commission et des autorités nationales, qu'elle délimite enfin le champ d'application du Premier Règlement. A ce sujet, elle a rappelé que, dans certains secteurs, il est nécessaire d'étudier, dans quelle mesure des dispositions spéciales pourraient être prises, ces dispositions spéciales devant tenir compte de la situation particulière de certains secteurs (Banques et Assurances), ou d'un régime particulier dans le cadre de la politique commune (Transports et Agriculture).

Le Comité a repris en outre presque intégralement les opinions et suggestions de la Section spécialisée sur la nécessité de créer un "Tribunal des Ententes". Il a également préconisé la création d'un "comité consultatif" chargé d'éclairer la Commission sur les incidences économiques et sociales de ses décisions et souligné l'importance d'une procédure sur plaintes et d'une procédure de saisine d'office de la Commission.

Après avoir également demandé que l'on parvienne à une certaine uniformisation, à l'intérieur du Marché Commun, de la réglementation de la concurrence, le Comité a insisté sur la nécessité de sanctionner, avec la même efficacité, les ententes et les entreprises exploitant une position dominante.

M. ROSENBERG, Président du Comité, assisté de M. MALTERRE, Rapporteur, a, dans une conférence de presse, à laquelle étaient présents une trentaine de journalistes des pays de la Communauté, souligné la grande importance que revêt l'avis émis par le Comité.

PROBLEMES NUCLEAIRES

Participation d'un certain nombre de membres des Sections spécialisées nucléaires au Congrès de la Commission de l'Euratom à STRESA

La Commission de l'Euratom a organisé, du 2 au 5 mai 1961 à Stresa, un Congrès consacré à "la surveillance médicale des travailleurs exposés aux radiations ionisantes".

Le Congrès a été ouvert par M. le Vice-Président MEDI. La Direction scientifique a été assurée par M. le Docteur RECHT, Chef de la Division "Protection sanitaire" à la Commission de l'Euratom. Les deux Sections spécialisées nucléaires du Comité Economique et Social étaient représentées par :

MM. ALDERS
BALDI
BRAND
GEFELLER
MALTERRE
MASOIN

MOURGUES
PATAT
RUSSE
VEILLON
WAGNER
ZINO

Des experts venant non seulement des pays de la Communauté Economique Européenne mais aussi des Etats-Unis et du Royaume Uni ont fait une série d'exposés, notamment sur les sujets suivants :

- Principes généraux de la surveillance médicale.
- Les critères médicaux appliqués lors de l'examen médical d'entrée des travailleurs des centrales nucléaires.
- Normes médicales pour les travailleurs des centrales nucléaires.
- La valeur pratique des analyses du sang pour la surveillance des travailleurs exposés aux radiations ionisantes.
- Quelques points de vue hématologiques et cliniques sur la protection médicale contre les radiations.
- Biochimie des effets des radiations.
- Organisation des services de contrôle médical dans les centrales nucléaires dépendant de la A.E.C. (Atomic Energy Commission).
- L'activité internationale dans le domaine du contrôle médical.
- Propositions pour la constitution d'équipes d'urgence.

Les différents sujets traités, ont donné lieu à d'intéressants échanges de vues. Les exposés et le résumé des interventions seront publiés par la Commission de l'Euratom sous la forme d'un document séparé.

Le Congrès s'est terminé par une visite du centre commun de recherches nucléaires d'Ispra.

TRANSPORTS

Le 10 avril 1961, la Commission de la Communauté Economique Européenne a publié un "memorandum sur l'orientation à donner à la politique commune des transports".

Ce mémorandum a été transmis au Conseil de Ministres de la Communauté Economique Européenne à la fin du mois d'avril, puis aux gouvernements des Etats membres, ainsi qu'aux organisations professionnelles et à l'Assemblée Parlementaire Européenne; il a été envoyé au Secrétariat du Comité pour l'information des membres de la Section spécialisée pour les transports. Le Conseil de Ministres procédera, lors de sa Session du 26 juin, à un premier examen de ce document. Ce mémorandum ne contient pas de propositions formelles en vertu de l'article 75 du Traité, mais reflète les considérations de la Commission sur le sujet. Il est destiné à susciter un large échange de vues avec les milieux intéressés.

Se conformant à l'article 18 du Règlement intérieur, le Président du Comité Economique et Social a demandé l'accord du Président de la Commission de la Communauté Economique Européenne pour que le Comité entreprenne, dans l'attente d'une demande d'avis facultative à ce sujet, une étude préliminaire, afin d'établir une base de travail qui permette au Comité d'émettre un avis dans des délais plus brefs.

Rappelons qu'en vertu de l'article 75 du Traité le Conseil doit consulter le Comité sur les propositions concrètes que la Commission formulera plus tard.

PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Conférence Parlementaire Europe-Afrique

Du 19 au 24 juin s'est déroulée à Strasbourg la conférence de l'Assemblée Parlementaire Européenne avec les Parlements des Etats Africains et de Madagascar. La Commission de la Communauté Economique Européenne a accepté la proposition de faire participer à la conférence, en qualité d'observateurs, un certain nombre de membres de la Section spécialisée pour les P.T.O.M. du Comité Economique et Social. Outre le Président de la Section, M. RAZAFIMBAHINY (Madagascar) ont été désignés : MM. KOTOUO (Cameroun) et M. LETEMBET AMBILY (Congo Brazzaville), ainsi qu'en tant que représentants des pays européens : MM. VEILLON (France), SCHAEFER (Allemagne), QUINTIERI (Italie), TINBERGEN (Benelux).

M. AMON (Côte d'Ivoire), Conseiller du Comité, a participé aux travaux de la conférence en tant que représentant de son pays.

L'objectif principal de cette conférence était de jeter des bases de nature à permettre aux gouvernements africains et européens, ainsi qu'aux institutions de la Communauté, de réaliser, sur la base d'une égalité de droits, une collaboration plus étroite garantissant un développement effectif des économies nationales africaines.

Les problèmes concernant les "critères et objectifs de l'association", les "formes politiques et institutionnelles de la coopération", la "coopération économique", la "coopération technique et les échanges culturels" et le "fonds de développement et sa gestion" ont été examinés au cours des diverses réunions tenues.

II

VISITES OFFICIELLES
DU PRESIDENT DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL
AU PRESIDENT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL NEERLANDAIS
ET AU PRESIDENT DU CONSEIL NATIONAL
DE L'ECONOMIE ET DU TRAVAIL ITALIEN

Visite de M. ROSENBERG à LA HAYE

Le but de cette visite au Président du Conseil Economique et Social Néerlandais, M. VERRIJN STUART, a été brièvement défini comme suit par M. ROSENBERG lors de la conférence de presse qu'il a tenue le mercredi 26 avril :

"Tout d'abord, je désire renforcer les contacts existants avec les personnalités marquantes de la vie économique et sociale néerlandaise. Ensuite, j'espère rassembler des expériences et des données concernant les fonctions et la méthode de travail des organismes consultatifs nationaux dont l'activité s'exerce dans le domaine économique et social. Enfin, je m'efforcerai de susciter de la compréhension pour le rôle du Comité Economique et Social, qui accomplit une tâche importante pour la construction de la Communauté Européenne".

Le mardi 25 avril, M. ROSENBERG avait eu avec le Président du Conseil Economique et Social Néerlandais une conversation sur la méthode de travail de cet organisme; il avait été ensuite reçu par le Président du Conseil de Ministres, le Professeur DE QUAY et M. SCHMELZER, Secrétaire d'Etat.

Dans l'après-midi ont eu lieu des conversations avec un certain nombre de représentants des divers groupes de la vie économique néerlandaise. Il est à noter, que des

représentants aussi bien des employeurs que des travailleurs de chacun des secteurs de la vie économique ont pris part en commun à ces entretiens; c'est là une des caractéristiques de la vie économique néerlandaise.

Une réception et un dîner, offerts par le Bureau du Conseil Economique et Social, ont terminé cette journée.

Le mercredi 26 avril, M. ROSENBERG a assisté à une réunion de la Commission pour les affaires économiques et sociales internationales du Conseil Economique et Social. A l'issue de cette réunion, M. ROSENBERG a déclaré avoir été très impressionné par la façon dont les problèmes européens actuels sont abordés au sein du Conseil Economique et Social néerlandais : les membres néerlandais du Comité Economique et Social sont ainsi préparés aux débats qui ont eu lieu à Bruxelles.

Avant de quitter La Haye, M. ROSENBERG a donné une réception d'adieu, au cours de laquelle il a reçu, en même temps que le Président du Conseil Economique et Social Néerlandais, les Ambassadeurs de France, d'Allemagne, de Belgique et du Luxembourg, les membres néerlandais de l'Assemblée Parlementaire Européenne ainsi qu'un certain nombre de personnalités de la vie économique néerlandaise.

Visite de M. ROSENBERG à ROME

Le Président du Comité Economique et Social, M. ROSENBERG, s'est rendu à Rome, 3ème capitale des pays du Marché Commun par lui visitée, dans le cadre d'un programme de contacts officiels avec les organismes qui, sur le plan national, peuvent être comparés au Comité Economique et Social.

Il a été l'hôte du gouvernement italien et du Président du Conseil National de l'Economie et du Travail, M. CAMPILLI.

Cette visite a eu principalement pour objectif de faire mieux connaître à l'opinion publique italienne les tâches et les buts du Comité Economique et Social et elle a permis, en même temps, la discussion, avec les Ministres intéressés et les dirigeants des organisations syndicales et d'employeurs, des principaux problèmes découlant de l'application du Traité de Rome.

M. ROSENBERG a été reçu, au nom du Président du Conseil des Ministres, M. FANFANI, qui effectuait une visite officielle aux U.S.A., par le Vice-Président du Conseil des Ministres, M. PICCIONI. En outre, il a eu des conversations avec le Ministre du Travail, M. SULLO, le Ministre du budget, M. PELLA, le Ministre de l'Agriculture, M. RUMOR, et M. le Professeur PETRILLI, Président de la I.R.I., Société à participation de l'Etat qui contrôle environ 30 % de l'industrie italienne. Le Vice-Président du Comité Economique et Social, M. CANTONI, a participé à tous les entretiens officiels que le Président a eus à Rome.

Des entretiens d'information avec des représentants de la Fédération de l'Industrie (Confindustria), des Confédérations syndicales C.I.S.L. et U.I.L., de la Fédération agricole (Confagricoltura) et de l'organisation des petits

exploitants agricoles lui ont donné un aperçu de la position des dirigeants de la vie économique et sociale italienne à l'égard du Marché Commun.

Le Gouvernement italien a donné à la Villa Madame un banquet en l'honneur de M. ROSENBERG. Le point culminant de la visite, à laquelle la radio, la télévision et la presse italiennes ont donné une large publicité, a été la réception par le Président de la République. Le Président GRONCHI a évoqué avec M. ROSENBERG les problèmes se rapportant à l'aide aux pays en voie de développement, ainsi que l'importance d'élections directes à l'Assemblée Parlementaire Européenne; M. GRONCHI lui a conféré la décoration de Grand Officier de l'Ordre de l'Etoile au Mérite de la République.

Pour terminer son séjour à Rome, le Président a tenu une conférence de presse au cours de laquelle les nombreux journalistes présents lui ont posé toute une série de questions démontrant que l'opinion publique italienne est particulièrement sensible aux problèmes de l'intégration économique européenne et, de la même façon, aux activités du Comité Economique et Social.

III

NOUVELLES DES MEMBRES

RECEPTION EN L'HONNEUR DE M. BUTSCHKAU

Une réception a été donnée à Düsseldorf le 13 mars 1961 en l'honneur de M. BUTSCHKAU, Membre du Comité, à l'occasion de son 60ème anniversaire. M. ERHARD, Ministre Fédéral de l'Economie, M. ROSENBERG, Président du Comité et M. Jacques GENTON, Secrétaire Général du Comité, ainsi que d'autres personnalités étaient présents à cette réception.

M. DE KOSTER ELU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES EMPLOYEURS NEERLANDAIS

M. DE KOSTER a été élu Président de l'Association des Employeurs Néerlandais ("Verbond van Nederlandse Werkgevers").

M. ANCHISI NOUVEAU PRESIDENT DU "CONSIGLIO CASSE MUTUE"

M. Luigi ANCHISI a été élu par le "Consiglio della Federazione Nazionale Casse Mutue di Malattia per i Coltivatori Diretti" Président de cette Fédération pour une période de trois ans (1961-1964).

M. BOLGER SE RETIRE DES AFFAIRES

M. BOLGER s'est retiré de la vie des affaires. A cette occasion, la Maison R.S. Stokvis & Zonen N.V., dont il était le Directeur, a offert un cocktail d'adieu en son honneur.

M. VERRIJN STUART ELU PRESIDENT DU CONSEIL CONSULTATIF ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'UNION ECONOMIQUE BENELUX

M. VERRIJN STUART, Membre du Comité et Président du Conseil Economique et Social Néerlandais, a été élu Président du Conseil Consultatif Economique et Social de l'Union Economique Benelux, constitué à Bruxelles le 31 mai 1961.

Démissions et nominations

M. BIESHEUVEL, nommé Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne, a donné sa démission de membre du Comité Economique et Social par lettre du 7 mars 1961.

M. RENARD a donné sa démission le 9 mars 1961.

M. CANINI, Membre du Bureau du Comité, a démissionné par lettre du 5 avril 1961.

M. CORNEZ, ayant eu un grave accident de voiture qui l'oblige à suivre un traitement médical spécial, a présenté sa démission par lettre du 6 juin 1961.

En remplacement de M. CANINI, les Conseils de Ministres, lors de leur Session des 2 et 3 mai 1961, ont nommé M. Luigi MACARIO en qualité de Membre du Comité Economique et Social. Le nouveau Conseiller sera installé dans ses fonctions à l'occasion de la prochaine Session plénière des 6 et 7 juillet.

M. MACARIO, né le 6 septembre 1920, appartient au mouvement syndical italien depuis 1945. En 1948, il fonda le syndicat des employés de l'Administration des Postes et Télégraphes et participa à la fondation de la Libre Confédération Générale Italienne du Travail au sein de laquelle il fut nommé membre du Comité Exécutif Confédéral. Il conserva cette charge après l'institution de la C.I.S.L. en 1950 et devint, par la suite, l'un des dirigeants du Bureau d'organisation de cette nouvelle Confédération. Elu en 1955 au Secrétariat Confédéral, il assumait la direction du Bureau d'organisation, charge qu'il occupe encore à l'heure actuelle. M. MACARIO est également membre du Conseil National de l'Economie et du Travail.

Les autres membres démissionnaires seront remplacés prochainement par les Conseils.

IV

DIVERS

Installation d'un Conseil Consultatif Economique et Social du Benelux

Des représentants des groupements professionnels des pays du Benelux se sont réunis le 31 mai à Bruxelles sous la présidence de M. VERRIJN STUART, Président du Conseil Economique et Social Néerlandais, à l'occasion de la séance d'installation du Conseil Consultatif Economique et Social de l'Union Economique Benelux.

MM. VERRIJN STUART, de SMAEL et WEBER, ainsi que M. FAYAT, Ministre adjoint belge des Affaires Etrangères, ont souligné l'importance que ce nouvel organisme pourrait avoir en vue d'une coordination de la politique économique et sociale dans les pays du Benelux.

M. VERRIJN STUART a été élu premier Président du Conseil.

Mémorandum néerlandais sur la politique commune des transports

Le gouvernement des Pays-Bas a présenté, en mai dernier, à la Commission de la Communauté Economique Européenne et aux gouvernements des Etats membres un "Memorandum relatif à la politique commune des transports dans la Communauté Economique Européenne". La représentation permanente des Pays-Bas auprès des Communautés Européennes a adressé ce mémorandum au Comité Economique et Social pour information des membres de la Section spécialisée pour les transports.

La conférence sur les aspects sociaux de la politique agricole commune aura lieu en automne 1961

Cette conférence est prévue pour le mois de septembre.

M. Luigi ANCHISI a été désigné comme Rapporteur principal du groupe de travail qui est chargé de l'étude des problèmes sociaux relatifs aux exploitations familiales agricoles.

M. Aride ROSSI sera Rapporteur adjoint du groupe de travail traitant des problèmes de la formation générale et professionnelle des agriculteurs.

Journées d'études européennes sur la consommation

Les 12 et 13 juin, des représentants des organisations syndicales, familiales, des coopératives de consommation et des unions des consommateurs des six pays se sont réunis à Bruxelles pour un échange de vues concernant les problèmes des consommateurs dans le Marché Commun.

Au cours de cette manifestation, les Conseillers M. SERWY, en tant que représentant des coopératives de consommation, et M. MERLI BRANDINI, en tant que représentant des syndicats, ont fait des exposés sur la politique économique du marché commun du point de vue des consommateurs.

Troisième anniversaire du Comité

A l'occasion du 3ème anniversaire de la constitution du Comité le 18 mai, le Président et le Secrétaire Général ont réuni tous les fonctionnaires du Secrétariat. La réunion s'est tenue dans une des salles de conférences du Secrétariat qui ont été récemment pourvues d'installations de climatisation et d'interprétation simultanée.

DOCUMENTATION RECUE

Le Secrétariat a reçu, récemment, la documentation suivante qui peut être consultée au Secrétariat :

C.E.C.A. :

- Structures et méthodes de Direction dans la Sidérurgie Américaine (2 volumes) - Management, Organization and Methods in the American Iron and steel Industry (en français et en anglais)
- Stichting Verkeerswetenschappelijk Centrum : De Verwerking van de Publikatieplicht van Vrachtprijzen en Vervoersvoorwaarden van Kolen en Staal - Rotterdam, mei 1961 (néerlandais uniquement)

A.A. GARANGER :

- Petite Histoire d'une Grande Industrie - Syndicats des Constructeurs Français de Machines Outils

A.G.M. BALDI :

- L'assicurazione di malattia, la crisi della medicina e la società dell'abbondanza
- Problemi e prospettive della sicurezza sociale nell'ambito della Comunità Europea (italien uniquement)

FONDATION UNIVERSITAIRE BRUXELLES

- Increasing the effectiveness of Western Science (anglais uniquement)

EURATOM - BIBLIOTHEQUE CENTRALE

- Catalogue systématique des ouvrages (Vol.II Ouvrages à caractère général)

MINISTERE DES TRANSPORTS ET DU "WATERSTAAT"

- Mémoire sur la politique commune des transports dans la Communauté Economique Européenne présenté par le gouvernement des Pays-Bas à la Commission de la Communauté Economique Européenne et aux gouvernements des Etats Membres. La Haye 1961.